



## Que fait les services sociaux dans ce cas

Par **margurite275**, le **10/05/2011** à **09:59**

Bonjour,

gros probleme avec ex-compagne de mon fils ,nous avons pris un avocat en decembre quand elle est partie avec sa petite fille,et la fille de mon fils qui à 28 mois,qu'il adore il sait toujours occuper d'elle ,lui faisait à chaque fois qu'il le pouvait des legumes frais du poissons,s'occupait de son linge,là s'etait permanent elle ne touchait pas à la machine à lacer ,(elle ne savait pas faire parait-il),bref sa fille c'etait son bonheur ,quand il rentrait du boulot ,elle sortait quand il rentrait c'est tres fatiguant d'elever une petite fille,donc il va passer au juge aux affaires familiales ,le 24 septembre prochain ,mais comme elle veut l'embeter ,çà fait 3 mois qu'il à pas vu sa fille ,et d'ici septembre,çà fera plus de 8 mois ,elle boit elle ,comment se fait-il quaucune enquete social ne soit fait à son encontre,elle est venu tambouriner à sa porte il y à 15 jours ,les voisins ont appeler la police ,mais elle s'est tirer ,elle etait complètement saoule,2 jours apres elle à mis de la glue dans les trous de sa serrure,vendrdi soir,il à fini son boulot à 23h ,quand il est rentrer la porte grand ouverte ,l'ordi disparu,tout eclairer l'appart,bref ,je ne comprends pas que les services sociaux ne s'interesse pas à son cas elle touche le rsa,plus l'allocation parent isolee ,elle à toutes les aides possible imaginable,pour sortir elle fait garder la petite par pierre,paul jacques,c'est intolerable,surtout pour ma petite fille ,mon fils habite paris il bosse beaucoup,peut-etre quand ville les service sociaux ,ont trop de dossier à traiter,que doit-il faire pour voir sa fille?merci de me repondre

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **13:59**

A noter que l'allocation de parent isolé n'existe plus, c'est une majoration du RSA. Votre fils paye une pension alimentaire (avec preuve) ?

Il a porté plainte pour vol, contre X (car il ne peut prouver que c'est elle) ?

[citation]comment se fait-il qu'aucune enquête sociale ne soit faite à son encontre, [citation] parce qu'ils ne sont pas médiums.

Parce que d'après ce que vous affirmez, il n'y a pas lieu d'en avoir (vous ne pouvez prouver qu'elle était ivre, ni que l'enfant était en danger, une mère a le droit de faire garder son enfant par un tiers)

Votre fils demandera l'enquête sociale au JAF